

SEC(2007)542/2

MARDI 24 AVRIL 2007

AGRI Agriculture et développement rural

H/2007/817

- Rectificatif au règlement (CE) n° 1854/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant publication, pour 2007, de la nomenclature des produits agricoles pour les restitutions à l'exportation établie par le règlement (CEE) n° 3846/87. JO L 361 du 19.12.2006, p. 1 - concerne les versions linguistiques espagnole, estonienne, anglaise, française, lettone, lituanienne, slovaque et slovène.

COMM Presse et Communication

H/2007/854

- Décision de la Commission de transmettre au Médiateur la communication relative à la demande d'informations : Plainte, réf. 3347/2006/WP.

COMP Concurrence

H/2007/856 - C(2007)1906

- Décision de la Commission de ne pas soulever d'objections à l'encontre de l'aide d'Etat n° N 51/2007 - France. Modification de l'aide à l'emploi au secteur des hôtels, cafés et restaurants. Le texte en langue française est le seul faisant foi.

H/2007/857 - C(2007)1907

- Décision de la Commission de ne pas soulever d'objections à l'encontre de l'aide d'Etat n° N 272/2006 - Belgique. "Tessengerlo Chemie". Les textes en langues française et néerlandaise sont les seuls faisant foi.

H/2007/859

- Décision de la Commission au titre de l'article 6(1)(b) du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil: décision de non-opposition et de compatibilité dans l'affaire n° COMP/M.4569 - GE / ABBOTT DIAGNOSTICS DIVISION. Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi.

H/2007/860

- Décision de la Commission au titre de l'article 6(1)(b) du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil: décision de non-opposition et de compatibilité dans l'affaire n° COMP/M.4632 - HANJIN ENERGY / ARAMCO OVERSEAS COMPANY. Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi.

H/2007/861

- Décision de la Commission relative à l'ouverture d'une procédure au titre de l'article 11(6) du règlement (CE) n° 1/2003 en vue d'adoption d'une décision de communication des griefs formulés contre 9 destinataires au regard de leur participation à un cartel constituant une infraction à l'article 81 CE et à l'article 53 EEE dans l'affaire COMP/F/39.180 - Aluminium Fluoride. Les textes en langues anglaise, italienne et espagnole sont les seuls faisant foi.

ECHO **Aide humanitaire**

H/2007/855

- Décision de la Commission relative au financement, sur le budget général des Communautés européennes, des bureaux d'appui régionaux de la DG ECHO sur le terrain. ECHO/TAS/BUD/2007/01000. 4 900 000 euros à charge de la ligne budgétaire 23 02 01.

REGIO **Politique régionale**

H/2007/851

- Rectificatif de la décision C(2006) 7274 relative à l'octroi d'un soutien financier du Fonds de Cohésion en faveur du projet "Morice - Kojetin - Kromeriz East", en République tchèque. CCI 2004CZ16CPT004. Le texte en langue tchèque est le seul faisant foi.

H/2007/852 - C(2007)1904

- Décision de la Commission modifiant la décision C(2000) 2382 portant approbation du programme opérationnel "Acessibilidades e Transportes" qui s'intègre dans le cadre communautaire d'appui pour les interventions structurelles communautaires dans les régions relevant de l'objectif 1 (Açores, Alentejo, Algarve, Centro, Madeira, e Norte) et dans les régions bénéficiant du soutien transitoire au titre de l'Objectif 1 (Lisboa e Vale do Tejo), au Portugal. CCI 1999PT161PO009. Le texte en langue portugaise est le seul faisant foi.

H/2007/853 - C(2007)1905

- Décision de la Commission modifiant la décision C(2002) 828 portant approbation du programme d'initiative communautaire INTERREG III "Programme de Voisinage Grèce-Albanie" entre la Grèce et l'Albanie. CCI 2000CB160PC016. Le texte en langue grecque est le seul faisant foi.

SG

Secrétariat général

H/2007/849

- Agrément pour S.E. M. l'Ambassadeur le Sheik Ghazi Said Abdullah Al Bahar AL RAWAS, en qualité de Chef de la Mission du Sultanat d'Oman auprès des Communautés européennes (CE, CEEA), avec résidence à Bruxelles, en remplacement de S.E. Mme l'Ambassadeur Khadija bint Hassan Salman AL-LAWATI, qui résidait à la Haye.

H/2007/850

- Agrément pour S.E. M. l'Ambassadeur Mohammad Ayman Jameel SOUSSAN, en qualité de Chef de la Mission de la République arabe syrienne auprès des Communautés européennes (CE, CEEA), en remplacement de S.E. M. l'Ambassadeur Mhd Badi KHATTAB.

Acte de ces décisions sera donné dans un prochain procès-verbal de la Commission.

(Signé)

Jordi AYET PUIGARNAU
Directeur du Greffe

Authentification n° :